

Contribution du GNDS (réseau des SUAPS)

A la Commission Groupe de Travail 8 DGESIP

- octobre 2017 -

Quelques éléments sur les SUAPS :

- Le SUAPS est un service commun d'enseignement des APS profondément ancré dans la vie étudiante (un SUAPS dans chaque université depuis 1970)
- 420 000 étudiants pratiquent dans nos SUAPS
- Un Taux de pratique de 26 %

Les Missions des SUAPS :

- Ils Pilotent les politiques sportives sur les campus
- Ils organisent et développent l'enseignement des pratiques sportives sur les campus, pour tous, du débutant à l'expert.
- Ils sont les gestionnaires des Installations Sportives Universitaires (ISU).

Comment les SUAPS contribuent ils à la réussite de l'étudiant?

1- En favorisant le lien social

Représente un vecteur d'intégration important notamment pour les primo entrants

La pratique au SUAPS est facile d'accès, peu onéreuse, gratuite dans le cadre des Unités d'enseignement.

40 % des étudiants sont en situation de mal être (enquête récente de l'Observatoire de la Vie Etudiante), sentiment d'isolement, déprime, détresse psychologique,...

Le sport à l'université **contribue à lutter contre ce mal être** parce qu'il favorise le lien social, le vivre ensemble, le partage.

2- En contribuant à la santé des étudiants :

Les SUAPS contribuent à la lutte contre la sédentarité et favorisent le bien être. Être en bonne santé physique, sociale et mentale (définition de l'OMS 1946) est un facteur déterminant de la réussite universitaire.

3- En **accompagnant l'étudiant sportif de haut niveau** dans son double projet sport de haut niveau et étude de haut niveau. Les SUAPS pilotent des dispositifs d'accompagnements dans toutes les Universités (aménagement des études, report d'examens, suivi pédagogique, soutien scolaire, suivi médical,...)

Pour amplifier notre action et contribuer davantage à ce plan de réussite en licence,

5 propositions concrètes

Pour Favoriser l'accès à l'activité physique au plus grand nombre *seulement 26 % de nos étudiants pratiquent dans nos SUAPS.*

➤ Proposition 1: Agir sur la question des rythmes de vie de l'étudiant.

Développer des temps pour favoriser la pratique physique et sportive

Une pause méridienne réelle d'1h30 (Mesure du PNVE) et 2 heures par semaine inscrites dans l'emploi du temps de l'étudiant, soit pour une pratique de « loisir » ou dans le cadre d'une UEL. Cette mesure peut se faire sans moyens supplémentaires.

Les UEL représentent une voie d'amélioration, un bras de levier puisqu'elles permettent de façon non contrainte, l'accès à la pratique, pour tous les étudiants. (Mis en évidence dans le rapport Auneau/Diagana /2008 et le rapport de la mission Valls 2015)

➤ Proposition 2 : une évaluation de la forme Physique de l'étudiant à l'échelle nationale dans tous nos SUAPS (Test d'effort, test musculaire, test de souplesse,) pour tous les étudiants de L1 . Nous travaillons actuellement à ce protocole avec un laboratoire de recherche (mon stade)

Le but est de permettre à l'étudiant de prendre la mesure de sa forme et faire le choix d'une activité physique. C'est aussi l'occasion d'une première découverte du SUAPS.

Ce dispositif d'évaluation permet aussi une mise en relation avec les SUMPPS et permet de mieux accompagner certains étudiants présentant des déficiences repérées.

- **Proposition 3: recrutement d'étudiants relais sport / santé** sur tous les campus sur le modèle existant des étudiants Relais/Santé avec pour mission, l'accompagnement vers la pratique d'activité physique (dialogue, orientation , incitation: séquence découverte ,comment s'inscrire, pourquoi faire de l'activité physique, contribuer à la lutte, contre la sédentarité , contre le mal être , l'isolement , la déprime,)
- **Proposition 4 : Le développement et la mise aux normes des installations sportives universitaires**, souvent insuffisantes et vétustes.

Le projet d'enquête lancé tout récemment par la CPU, en partenariat avec le GNDS et la C3DS, pour un état des lieux complet pourrait représenter un point d'appui sérieux, pour vaste plan de relance , une mise au niveau des standards internationaux (Canada, USA, Asie, Australie,...)

- **Proposition 5 : régler par un texte de loi très clair, la pratique d'une APS à l'université, sans nécessiter de présenter un certificat médical**, certificat médical qui est un frein à la pratique sportive

CONCLUSION

Les SUAPS, bien que positionnés sur la vie étudiante sont aussi présents dans le volet formation, c'est la raison pour laquelle ses agents sont des enseignants d'EPS. C'est ce qui fait la spécificité des SUAPS.

La mise en œuvre des mesures proposées permettra de renforcer la mission des SUAPS dans le plan réussite en licence.

La signature de la charte pour le développement du sport à l'université par la Ministre, la CPU et le GNDS (mai 2016) pourra prendre tout son sens si les 5 mesures concrètes proposées (qui n'impactent pas les finances publiques) sont véritablement portées par le ministère.